

Escroquerie potentielle par hameçonnage concernant les procès-verbaux de stationnement

BRAMPTON, ON (21 mars 2019) - La Ville de Brampton a été informée d'une possible escroquerie par hameçonnage.

Certains habitants déclarent avoir reçu un courriel concernant les paiements de procès-verbaux de stationnement impayés.

Le courriel que les habitants déclarent avoir reçu provient d'un identifiant de courrier électronique censé être le ministère des Transports de l'Ontario (MTO). La Ville en a fait part au MTO.

Les habitants doivent noter que lorsque la Ville de Brampton émet un avis de procès-verbal de stationnement, les options de paiement ou de planification d'un examen sont énumérées au verso du procès-verbal de stationnement. En règle générale, la ville de Brampton n'appelle pas le public, ne lui envoie pas de messages textes ni de courriel au sujet des procès-verbaux de stationnement.

En cas de retard dans le paiement d'un procès-verbal de stationnement, la Ville enverra une lettre à la personne sous le nom de laquelle le véhicule est enregistré par l'intermédiaire de Postes Canada.

Les habitants qui ont des questions sur ces courriels du MTO peuvent les contacter directement par courriel à teucontactce@ontario.ca. Ces courriels peuvent également être signalés au Centre antifraude du Canada (CAFC) par le biais du système de [système de signalement des fraudes \(SSF\)](#).

Pour obtenir des renseignements d'ordre général au sujet des procès-verbaux de stationnement émis par la ville de Brampton, les résidents peuvent appeler Service Brampton au 311.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le paiement des procès-verbaux de stationnement, veuillez [cliquer ici](#).

-30-

CONTACT MÉDIA

Monika Duggal
Coordonnatrice, Médias et Engagement communautaire
Communications stratégiques
Ville de Brampton
905 874-3426 | Monika.Duggal@brampton.ca